

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FONCTIONNEMENT

Avec un total de dépenses de 9 332 769,53 €, soit 83,51 % des crédits votés (*et 94,36 % hors virement*), et un total de recettes de 9 579 583,16 € soit 86 % des crédits votés (*et 102,29 % avec excédent reporté*), la section de fonctionnement se solde en 2023 par un excédent de 246 757,23 €.

DEPENSES		2023		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Réalisé</i>
011	Charges à caractère général	2 341 301,00 €	1 959 742,44 €	1 671 309,18 €
012	Charges de personnel	4 711 268,00 €	4 654 705,79 €	4 514 700,31 €
014	Atténuations de produits	640 374,24 €	640 374,24 €	521 492,24 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	79 784,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 285 122,72 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	519 619,83 €	520 110,69 €	535 069,14 €
65	Autres charges de gestion courante	1 573 752,00 €	1 534 177,09 €	1 482 800,58 €
66	Charges financières	13 589,64 €	13 589,64 €	11 202,77 €
67	Charges exceptionnelles	550,00 €	69,64 €	31 677,14 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €	10 000,00 €	2 463,68 €
Total DEPENSES		11 175 361,43 €	9 332 769,53 €	8 770 715,04 €

Niveau de réalisation

83,51 %

RECETTES		2023		2022
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Réalisé</i>
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 851 200,66 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	70 000,00 €	115 106,72 €	54 143,36 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	7 977,89 €	6 362,44 €
70	Produits des services	1 054 330,00 €	1 133 018,22 €	1 004 539,33 €
73	Impôts et taxes	5 862 888,33 €	5 915 637,33 €	5 500 532,33 €
74	Dotations, subventions et participations	2 319 843,00 €	2 397 528,69 €	2 251 425,75 €
75	Autres produits de gestion courante	7 150,00 €	1 960,52 €	9 779,80 €
77	Produits exceptionnels	3 587,00 €	8 353,79 €	200 937,61 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			255 000,00 €
Total RECETTES		11 175 361,43 €	9 579 583,16 €	9 282 720,62 €

Niveau de réalisation

86,00 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

246 813,63 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

1 851 200,66 €

Résultat cumulé (excédent)

2 098 014,29 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 1 736 880,37 € soit 18,30 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à 1 588 697,24 € soit 16,74 % des crédits votés, **la section d'investissement se solde par un déficit de 148 183,13 €.**

DEPENSES		2023		2022
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues	290 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	7 977,89 €	6 362,44 €
041	Opérations patrimoniales			9 484,36 €
16	Remboursement d'emprunts	163 692,45 €	163 692,45 €	107 851,60 €
20	Immobilisations incorporelles	150 734,52 €	69 821,00 €	70 726,63 €
204	Subventions d'équipement versées	687 442,50 €	185 200,11 €	196 476,33 €
21	Immobilisations corporelles	1 175 935,98 €	931 223,26 €	264 795,25 €
23	Immobilisations en cours	6 955 653,43 €	318 977,66 €	549 038,43 €
26	Participations et créances rattachées	50 000,00 €	49 988,00 €	39 988,00 €
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total DEPENSES		9 489 821,32 €	1 736 880,37 €	1 254 723,04 €

Niveau de réalisation

18,30 %

RECETTES		2023		2022
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 942 705,95 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 285 122,72 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	519 619,83 €	520 110,69 €	535 069,14 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	9 484,36 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00 €	143 811,76 €	98 491,81 €
13	Subventions d'investissement reçues	5 140 992,00 €	602 889,02 €	511 465,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées			1 152 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 380,82 €	1 425,82 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	320 459,95 €	
Total RECETTES		9 489 821,32 €	1 588 697,24 €	2 306 510,93 €

Niveau de réalisation

16,74 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

- 148 183,13 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

1 942 705,95 €

Résultat cumulé (excédent)

1 794 522,82 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	98 630,50 €
--------------------------------------------------------	-------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	3 892 537,11 €
-------------------------------------------------------------------	----------------

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Les résultats de l'exercice 2023 sont conformes à la construction du budget pour ce qui concerne la section de fonctionnement mais sont très en deçà des prévisions budgétaires pour la section d'investissement.

En fonctionnement le résultat est excédentaire de 246 K €, il était de 257K€ en 2022 et de 180K€ en 2021. On voit bien que les résultats sur 3 années sont dans une fourchette très proche et que notre capacité d'autofinancement reste faible. Cet indicateur est un point de vigilance permanent pour mesurer les modalités financières de mise en œuvre de notre programme d'équipements.

L'excédent reporté de 1 851 200 € permet d'afficher un résultat de clôture de 2 098 014 € qui est un point d'appui solide pour préparer le BP 2024. A noter un endettement très faible et surtout bien maîtrisé grâce à un recours à l'emprunt anticipé à des conditions très favorables.

Zoom sur l'exercice 2023 :

Les charges à caractère général ont progressé de 285 K€ dont 176K€ pour les services périscolaires et 40K€ pour la cuisine centrale. Cette hausse est à mettre en corrélation avec une forte augmentation de l'activité du service ce qui est confirmé par les recettes tirées des familles qui progressent de 60K€.

La masse salariale principalement pour des raisons exogènes à la CCPH a connu une hausse en 2023 de 140K€ soit +3,1% ce qui est très raisonnable compte tenu justement de la hausse globale des activités du service périscolaire qui est venue s'additionner aux différentes mesures réglementaires, au Glissement Vieillesse Technicité et à la prime inflation.

Enfin, notons que les dépenses énergétiques ont été d'une part parfaitement budgétées et d'autre part très contenues par des mesures de gestion rigoureuse de nos équipements.

Les dépenses d'électricité sont passées de 82K€ en 2022 à 245K€ en 2023 soit +198% de hausse malgré une baisse des kilowatts consommés de 1%. Notons que 69 800 € de bouclier tarifaire se sont appliqués.

Les dépenses de gaz sont passées de 140K€ à 65K € soit une baisse de 53% accompagnée d'une baisse de 34% de la consommation en gaz.

Les dépenses de fioul sont passées de 14K€ à 10K€ soit une baisse de 28% grâce à une diminution de 18% de la consommation.

Les dépenses chaufferie bois sont passées de 69K€ à 57K€ soit une baisse de 17% et moins 11,5% de consommation.

Au global (tous budgets confondus) les dépenses d'énergies passent de 305 832 € en 2022 à 377 495 € en 2023.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Côté produits de fiscalité, nous avons bénéficié d'une hausse de 415K€ bruts dont 231 000 € de fiscalité économique supplémentaire, +61K€ de TVA, 78K€ de rôles supplémentaires et +45K€ de fiscalité ménage le tout sans hausse des taux mais avec une hausse des bases de 7,1% et une hausse physique des bases économiques.

Notons que le produit de fiscalité supplémentaire net est de 298K€ car nous avons reversé 117K€ de TH et de TVA sur l'exercice.

En investissement, le taux de réalisation est particulièrement bas pour la deuxième année consécutive en raison principalement de nouvelles contractualisations avec la Région pour le contrat Territoires en Action et avec l'Etat au titre du CRTE qui ont ralenti la mise en œuvre de certains investissements déjà programmés en 2022.

Néanmoins de nouveaux équipements ont été lancés fin d'année avec la rénovation énergétique de la médiathèque et le centre régional de formation aux arts du cirque qui produiront leurs effets budgétaires dès 2024.

La section d'investissement présente ainsi un résultat déficitaire relativement faible à 148K€ mais en raison de l'excédent reporté, le résultat de clôture se fixe à 1 794 K€ ce qui est un deuxième point d'appui solide pour préparer le BP 2024.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Fonctionnement : DEPENSES

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est réalisé à hauteur de 83,70 %, soit un total de 1 959 742,44 € dont 193 121,82 € de charges rattachées.

ZOOM SUR LA VENTILATION DES DEPENSES DU CHAPITRE 011

	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Pourcentage 011</i>
Moyens généraux	147 910,00 €	102 703,15 €	5,24 %
Aménagement du territoire	50 250,00 €	45 798,12 €	2,34 %
Habitat - Urbanisme	78 400,00 €	6 819,13 €	0,35 %
Environnement - Tourisme	62 310,00 €	15 928,50 €	0,81 %
Sport	142 100,00 €	139 855,58 €	7,14 %
Emploi	56 513,00 €	56 152,87 €	2,87 %
Développement économique	82 710,00 €	74 295,76 €	3,79 %
Cuisine centrale	344 920,00 €	344 684,75 €	17,59 %
Périscolaire	715 103,00 €	691 466,47 €	35,28 %
Petite enfance	72 375,00 €	71 230,31 €	3,63 %
Médiathèque	171 285,00 €	141 831,37 €	7,24 %
Ecole de Musique	102 120,00 €	89 423,53 €	4,56 %
Communication-Culture	21 390,00 €	20 645,53 €	1,05 %
Eau et assainissement	0,00 €	- 33 960,00 €	- 1,73 %
Bassin d'apprentissage	208 270,00 €	164 904,83 €	8,41 %
Services techniques	85 645,00 €	27 962,54 €	1,43 %
TOTAL	2 341 301,00 €	1 959 742,44 €	100 %

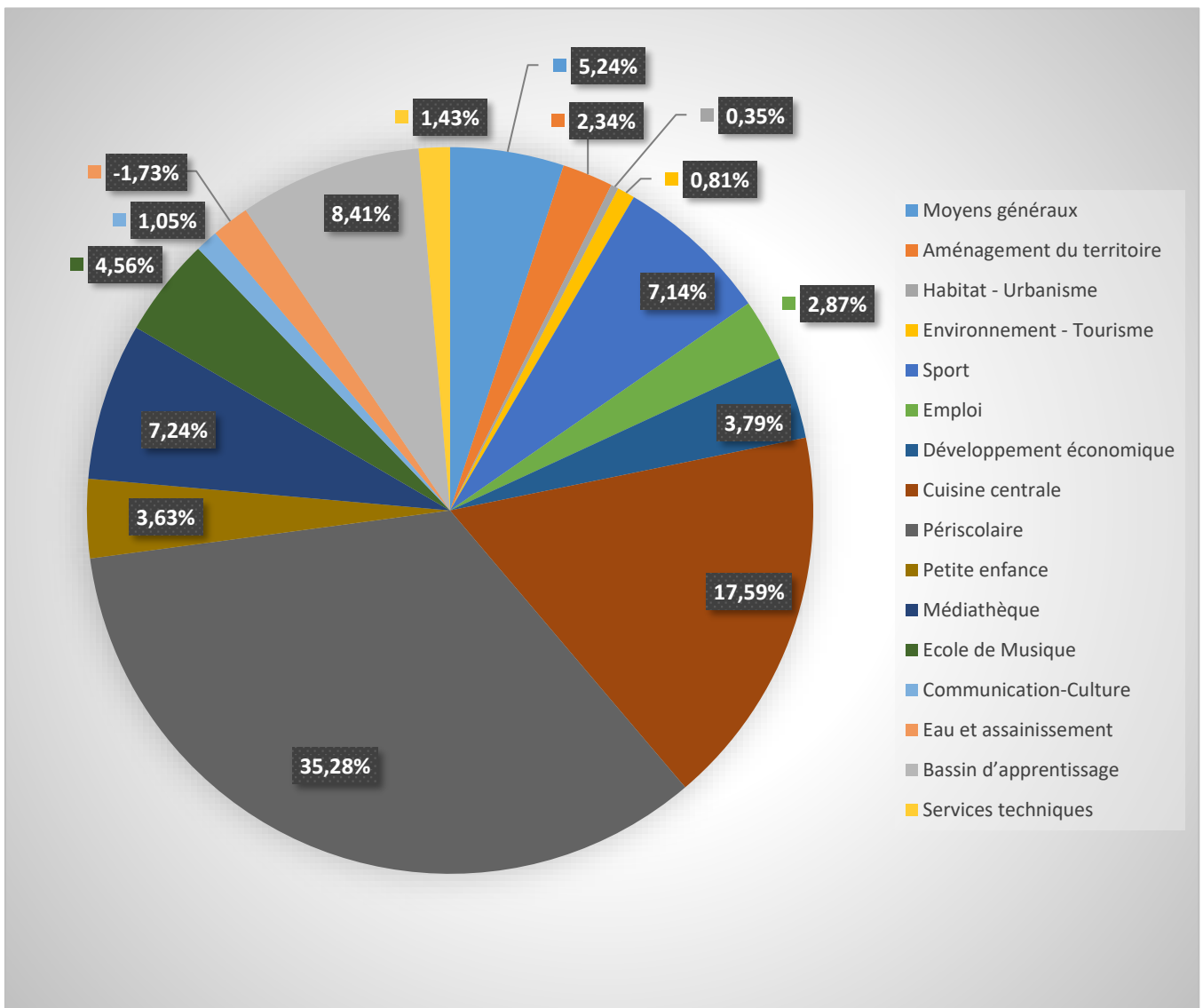
Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE



53% des charges à caractère général concernent le service périscolaire et la cuisine centrale et 27% sont affectées aux services culture et sport.

A noter que les dépenses pour l'étude de transfert eau et assainissement ont été rattachées à l'exercice 2022.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été réalisé à hauteur de **4 654 705,79 €** soit **98,80 %**.

Il comprend : la rémunération des personnels titulaires et non titulaires pour 2 314 466,58 €, la rémunération du personnel extérieur pour 23 076,27 €, le personnel affecté par la Ville d'Héricourt pour 86 213,06 €, le versement transport pour 14 733,34 €, l'assurance du personnel pour 105 108 € et les frais liés à la médecine du travail pour 471,84 €. Le reste est constitué par les charges salariales.

FOCUS SUR LA VENTILATION DE LA MASSE SALARIALE PAR SERVICE

Service	Réalisé	Pourcentage 012
01-Moyens généraux	755 241,12 €	16,23 %
021 -Développement territorial	137 274,63 €	2,95 %
026-Autorisation droits du sol	75 088,73 €	1,61 %
043-Gémapi	12 827,30 €	0,28 %
05-Sport	101 477,38 €	2,18 %
06-Economie et Emploi	107 003,66 €	2,30 %
070-Cuisine Centrale	213 695,31 €	4,59 %
07-Périscolaire	1 060 806,04 €	22,79 %
080-RPAM	86 074,16 €	1,85 %
081-Multi accueil	416 100,16 €	8,94 %
09-Ludothèque	20 296,17 €	0,44 %
101-Médiathèque	383 297,50 €	8,23 %
102-Ecole de Musique	803 950,04 €	17,27 %
140-Bassin d'Apprentissage	148 565,11 €	3,19 %
150-Services techniques	333 008,48 €	7,15 %
TOTAL	4 654 705,79 €	100 %

La masse salariale est issue majoritairement des services aux publics, en premier lieu le périscolaire et la cuisine centrale pour 27%.

En lien également avec le chapitre 11, les services culture et sport représentent 31,31% des charges de personnel.

Entre 2022 et 2023, le chapitre 12 a connu une hausse de 3,1% ce qui témoigne d'une bonne gestion compte tenu des éléments extérieurs qui sont venus impacter la masse salariale.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » a été réalisé pour un montant de **640 374,74 €**. Ce chapitre correspond aux attributions de compensation versées aux communes membres pour 184 248,24 €, au reversement du FNGIR pour 337 244 €, au remboursement de la TH pour 97 483 € qu'il faudra également prévoir au BP 2024 pour 97 482 €, au dégrèvement de la Taxe GEMAPI pour 554 € et au remboursement de la fraction de TVA 2021 pour 20 845 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE




Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » budgétisé à hauteur de 79 784€ au budget primitif, n'a pas été réalisé.

Le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » budgétisé à hauteur de 1 285 122,72 €, ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » a été réalisé pour 520 110,69 €. Il concerne les amortissements de l'exercice. Il est supérieur au réalisé car nous avons vendu les barrières Héras à la ville d'Héricourt pour 3 200€.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été réalisé pour 1 534 177,09 €, soit 97,49 % (dont 1 140 € de charges rattachées). On y retrouve principalement les participations, subventions et dépenses suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 
ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Fonds de concours à la ville d'Héricourt	376 000 €
Contingent incendie	363 850 €
Fonds de concours à la ville (Pacte Fiscal et Financier)	280 091 €
Indemnités des élus	119 909 €
Subvention Jardins du Mont Vaudois	50 000 €
Haute-Saône Numérique	40 975 €
Pôle métropolitain participation	36 389 €
Subvention COS	29 360 €
Subvention Espace jeunes	18 000 €
Subvention Un château en Espagne	17 500 €
Subvention Pôle Energie Franche-Comté	9 000 €
Subvention Sports Généraux Héricourt	4 100 €
Subvention Musique en Pays d'Héricourt	3 500 €
Subvention SGH Basket	2 750 €
Subvention Histoire et patrimoine d'Héricourt	1 350 €
Subvention SGH Athlétisme	1 000 €

Les « Charges financières » du chapitre 66 représentent une dépense de 13 589,64 € et correspondent aux intérêts du prêt de la Maison du territoire, des emprunts de 900 000 € et 300 000 € contractés en 2017 et 2018 pour financer le Gymnase du Champ de foire et le Bassin d'Apprentissage et celui de 1 152 000 € auprès de la Caisse des Dépôts. Il faut également intégrer les ICNE (Intérêts courus non échus).

Les « Charges exceptionnelles » au **chapitre 67** représentent **69,64 €** soit un taux de réalisation de **12,66 %**. Elles concernent des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Au **Chapitre 68** « Dotations aux amortissements et aux provisions » il s'agit de la provision de **10 000 €** pour créances douteuses.

Fonctionnement : RECETTES

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE



Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à **102,29 %**, soit **11 430 783,82 €** avec l'excédent de 2022, et **56 164,44 €** de produits rattachés aux chapitres 70 et 74.

Le **chapitre 002** « Excédent de fonctionnement reporté », reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 pour **1 851 200,66 €**.

Le **chapitre 013** « Atténuations de charges » a été réalisé pour **115 106,72 €**. Il concerne essentiellement les remboursements des salaires et des charges perçus en cas de congés maladie, maternité.

Le **chapitre 042** « Opérations d'ordre entre sections » réalisé pour **7 977,89 €**, concerne l'amortissement de subventions et des écritures d'ordre lors de la cession des barrières. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au **chapitre 040**.

Le **chapitre 70** « Produits des services, du domaine et ventes diverses » a été réalisé pour **1 133 018,22 €** soit **107,46 %**. Il traduit généralement le très haut niveau de services gérés en régie.

On y retrouve principalement les recettes des services communautaires suivants :

	2023	2022	2021
<i>Facturation repas cantine</i>	402 555 €	357 815 €	312 904 €
<i>Facturation Périscolaire et Extrascolaire</i>	200 726 €	198 747 €	210 606 €
<i>Refacturation aux FRANCAS des repas cantine</i>	148 782 €	135 635 €	122 626 €
<i>Facturation école de musique</i>	110 546 €	104 419 €	77 692 €
<i>Facturation Multi-Accueil</i>	92 457 €	79 668 €	74 235 €
<i>Facturation de la Médiathèque</i>	14 373 €	14 472 €	12 509 €
TOTAL	967 439 €	890 756 €	810 572 €

A ces prestations il faut ajouter :

- les remboursements de salaires pour 85 200 € du budget principal au budget Transport, au CAPC et aux OM,
- les remboursements par les communes membres pour 75 152 €.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » concerne la fiscalité. Il a été réalisé à 5 915 637,33 €, soit 100,90 % du budgétisé. Il comprend les recettes suivantes, la principale étant désormais la TVA :

En italique les sommes prévues au budget 2023.

<u>TH</u>	<u>FB</u>	<u>FNB</u>	<u>TA FNB</u>	<u>ROLES SUP</u>	<u>ACTP</u>
97 299 €	463 990 €	11 258 €	40 764 €	78 854 €	758 674 €
<i>86 739 €</i>	<i>466 925 €</i>	<i>11 274 €</i>	<i>41 093 €</i>	<i>0 €</i>	<i>758 674 €</i>
<u>IFER</u>	<u>CFE</u>	<u>CVAE</u>	<u>TASCOM</u>	<u>TVA</u>	<u>GEMAPI</u>
139 206 €	1 038 701 €	677 398 €	230 493 €	2 328 864 €	50 011 €
<i>124 530 €</i>	<i>1 037 758 €</i>	<i>692 666 €</i>	<i>210 603 €</i>	<i>2 382 626 €</i>	<i>50 000 €</i>

COMPARATIF AVEC L'ANNEE 2022 CI DESSOUS

En 2022 le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » a été réalisé à 5 500 532,33 €

	<u>TH</u>	<u>FB</u>	<u>FNB</u>	<u>TA FNB</u>	<u>ROLES SUP</u>	<u>ACTP</u>
2022	84 788 €	432 142 €	10 531 €	38 214 €	4 065 €	758 674 €
2023	97 299 €	463 990 €	11 258 €	40 764 €	78 854 €	758 674 €
	<u>IFER</u>	<u>CFE</u>	<u>CVAE</u>	<u>TASCOM</u>	<u>TVA</u>	<u>GEMAPI</u>
2022	119 394 €	954 012 €	571 540 €	209 742 €	2 267 173 €	50 141 €
2023	139 206 €	1 038 701 €	677 398 €	230 493 €	2 328 864 €	50 011 €

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » a été réalisé à 2 397 528,69 €, soit 103,35 % du budgétisé.

Ce chapitre comprend essentiellement les recettes suivantes :

Prestations de service de la CAF	855 366 €
Dotation d'intercommunalité	644 137 €
Dotation de compensation	261 529 €
Compensation exonération TF	181 143 €
Remboursements sur salaires aidés	77 594 €
FDPTP	66 138 €
Subvention Agence de l'eau	45 454 €
Subvention départementale au fonctionnement des sociétés musicales	26 142 €
DGD	24 412 €
FSE	12 412 €

Le Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » représente 1 960,52 €. Il concerne essentiellement les locations de parcelles à Champey pour 2022 et 2023 pour 1 150,14 €, de la salle de la maison de la formation pour 809 € ainsi que des cotisations DGFIP pour 1,38 €.


Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » a été réalisé à hauteur de 8 353,79 €. Le chapitre comprend également le remboursement du contingent incendie d'Etobon et de Belverne par le Syndicat du CPI (car réglé par la CCPH au SDIS et par les 2 communes au Syndicat) pour 3 586,88 €, l'indemnité Groupama pour le sinistre au pôle d'Echenans pour 1 540 €, le produit de la vente des barrières à la Ville d'Héricourt pour 3 200 €. Pour le reste il s'agit des trop-perçus sur factures.

Investissement : DEPENSES

Le niveau de réalisation de cette section est de 18,30 % soit 1 736 880,37 € sachant que 283 538,87 € ont été inscrits en restes à réaliser (voir affectation des résultats).

Le chapitre 020 « Dépenses imprévues », budgétisé à hauteur de 290 000 € au budget primitif, n'a pas été réalisé.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » budgétisé et réalisé à hauteur de 7 977,89 €, reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 
ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* », représente **163 692,45 €**. Ce chapitre comprend le remboursement en capital de nos différents prêts.

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » **69 821 €** réalisés, (soit 46 ,32 %) concernent l'acquisition de logiciels pour 2 256,20 € et des frais d'études pour 67 564,80 €.

Le chapitre 204 « *Subventions d'équipement versées* » s'élève à **185 200,11 €**. Sa réalisation est de **26,94 %**. Il comprend les subventions relatives à la politique de l'habitat pour 13 800 €, l'aide à l'immobilier pour Sani Chauff pour 12 500 €, les fonds de concours et AED versées aux communes pour 155 023,11 € et la participation au financement des travaux de raccordement au réseau d'eau potable par le syndicat des eaux du Vernoy pour la somme de 3 877 €.

Le chapitre 26 « *Participations et créances rattachées à des participations* » budgétisé à hauteur de **50 000 €** concerne l'acquisition d'actions à ACTION 70 pour 39 988 € et 10 000 € à SPL.

Le chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » concerne l'apport de fonds propres pour l'ADCH à hauteur de **10 000 €**.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » a été réalisé à **931 223,26 €** et le **chapitre 23** « *Immobilisations en cours* » représente **318 977,66 €**.

On retrouve essentiellement dans ces deux chapitres les dépenses liées aux opérations détaillées ci-après.

OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
16 - Bassin d'apprentissage	17 340 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €	32 581 €	620 €	3 780 €
22 - Requalification Tuileries		550 631 €	17 416 €	0 €	0 €	0 €	7 977 €	200 228 €
24 - Pôle Périscolaire Chenevières				4 801 €	286 825 €	978 317 €	50 263 €	900 €
29 - Coulée Verte				3 360 €	0 €	5 568 €	1 728 €	15 940 €
33 - Siège CCPH						0 €	7 044 €	864 €
35 - Centre de formation Odyssée du cirque						6 148 €	6 120 €	79 338 €
36 - Piste cyclable Héricourt- Montbéliard						0 €	339 429 €	513 551 €
37 - Rénovation thermique médiathèque							2 489 €	65 952 €
38 - PDE Luze							74 204 €	20 421 €
39 - Piste BMX Champey							2 748 €	211 653 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

Investissement : RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 531 403,19 € avec le résultat de 2022, soit un taux de réalisation de 37,21 %, 1 263 216,70 € ont été inscrits en restes à réaliser (voir affectation des résultats).

Le Chapitre 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » reprend l'excédent de 2022 pour 1 942 705,95 €.

Le chapitre 021 « *virement de la section de fonctionnement* » budgétisé à hauteur de 1 285 122,72 € ne fait pas l'objet de réalisation.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » a été réalisé pour 520 110,69 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » a été réalisé à 23,97 %, soit 143 811,76 €. Il concerne les remboursements du FCTVA.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » a été réalisé pour 602 889,02 €. Il reprend l'ensemble des subventions d'investissement versées par l'Etat, la Région, le Département et la Ville d'Héricourt.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » (1 425,82 € réalisés) et le **23** « *Immobilisations en cours* » (320 459,95 €) font suite aux écritures d'annulation des factures passées en 2021 et 2022 sur ces mêmes chapitres en dépenses pour régulariser les travaux de la passerelle (opération 36-2021).

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il est proposé d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	9 332 769,53 €
	Section d'investissement :	1 736 880,37 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	9 579 583,16 €
	Section d'investissement :	1 588 697,24 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2023,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 851 200,66 €	246 813,63 €	2 098 014,29 €
Investissement	1 942 705,95 €	- 148 183,13 €	1 794 522,82 €

Pour l'affectation des résultats, il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour un montant de 283 538,87 € et en recettes pour 1 263 216,70 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2023	2 098 014,29 €
Solde d'Investissement : Excédent	1 794 522,82 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	979 677,83 €
Besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	Pas de besoin de financement
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	2 098 014,29 €
3. Report en investissement au R/001	1 794 522,82 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 070-247000722-20240306-022_2024-DE